

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01 à 2024/16

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY –Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire

M. Jean-Robert MESSING – M. Lucas LEROY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à Monsieur Vincent DHELIN

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 1^{er} février 2024

DELIBERATION

2024/ 09 - OCCUPATION DE LA PARCELLE DE TERRAIN REPRISE AU CADASTRE SOUS LE NUMERO 4584, SECTION A - GRATUITE.

L'implantation d'un terrain de Handball, présente de nombreux intérêts notamment en termes de promotion de l'activité physique et de dynamisation de l'activité locale.

Des effets positifs sont également envisageables en matière de cohésion sociale, d'animation du quartier et de développement de la pratique sportive.

Dans le cadre du plan de développement territorial à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Commune associée de Lomme, et la Fédération Française de Handball se sont rapprochées en vue de la création d'un terrain de Handball composé de deux terrains de handball à quatre sur l'actuel terrain de Football. Superficie : 44m x 24m = 1056m².

L'inauguration se tiendrait en juin 2024.

La Ville est propriétaire, au titre de son domaine public, de l'ensemble immobilier sis à Lomme, rue de la Mitterie, dénommé Stade du Parc acquis aux termes d'un décret n°83-1185 en date du 27 décembre 1983.

Dans ce cadre, et sur le fondement de l'article L.2125-1 alinéa 3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Lille accorde la gratuité d'occupation de la parcelle n°4584, section A, au profit de la fédération Française de Handball pour une durée de douze ans.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER**, la gratuité de l'occupation de la parcelle de terrain reprise au cadastre sous le numéro 4584, section A, faisant partie de l'ensemble immobilier repris ci-dessus, dans les conditions susmentionnées, dans la mesure où l'occupant concourt à la satisfaction d'un intérêt général.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 15/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécurse Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

